

21-01-001

21-01-002



No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 19 janvier 2021 à 19 h, à huis clos, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Monsieur le maire :

Steve Gamache

Mesdames les conseillères :

Roxanne Tremblay Denise Larouche

Messieurs les conseillers :

Daniel Forgues Guy Lafrenière Jacques Fortin

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière :

Mariève Bernier

Était absente à la séance :

Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante :

Mélanie Gagné

Afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le Gouvernement du Québec a émis l'Arrêté ministériel 2020-029, permettant temporairement aux Municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorisant les élus à y participer par tout moyen de communication. La présente séance s'est tenue à huis clos.

1. <u>MOMENT DE RÉFLEXION</u>

2. PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM

Madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, constate le quorum de la séance.

3. <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

4.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière **APPUYÉ** par monsieur Daniel Forgues **ET RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ





21-01-003

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET DES DEUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 15 DÉCEMBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire et des deux séances extraordinaires du 15 décembre ainsi que celui de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance desdits procès-verbaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Lafrenière APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire et des séances extraordinaires du 15 décembre ainsi que celui de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020, avec la modification à la résolution 20-12-300 de la séance ordinaire du 15 décembre 2020 concernant la grille de pondération, qui aurait dû indiquer comme nombre maximal de points attribués à l'organisation de l'équipe de projet 25 au lieu de 15, pour un total de 100 au lieu de 90.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. <u>REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES</u> <u>CONSEILLERS</u>

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

- 7.

 <u>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR</u>

 <u>ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES</u>

 <u>CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS</u>
- 8. CONSEIL MUNICIPAL

8.1 <u>DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES</u> <u>ÉLUS MUNICIPAUX</u>

La directrice générale et greffière, madame Mariève Bernier, mentionne que les membres du conseil présents à cette séance ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires prévue à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

8.2 <u>DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE RÉCEPTION DE MARQUE D'HOSPITALITÉ OU D'AVANTAGES REÇUS POUR L'ANNÉE 2020</u>

Conformément à l'article 5.3.5 du règlement 18-486 portant le titre Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Chapais qui stipule que tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçus par un membre du Conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée ou visée par l'article 5.3.4 doit, lorsque sa valeur





21-01-004

21-01-005

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

excède 200 \$, faire l'objet, dans les trente jours de sa réception, d'une déclaration écrite par ce membre auprès du greffier.

La greffière, madame Mariève Bernier, dépose le registre des déclarations pour l'année 2020 des membres du Conseil municipal.

8.3 <u>RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT</u>

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la Loi sur les cités et villes prévoit la désignation d'un membre du Conseil municipal comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues **APPUYÉ** par monsieur Guy Lafrenière **ET RÉSOLU**

QUE monsieur Jacques Fortin soit et est nommé maire suppléant de la Ville de Chapais pour les mois de février, mars et avril 2021;

QUE monsieur Jacques Fortin soit autorisé, pour ladite période, à signer les effets bancaires en remplacement de madame Denise Larouche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 RÉSOLUTION – RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 20-12-297, la Ville de Chapais a fait l'acquisition de l'immeuble situé au 102-106, boulevard Springer;

CONSIDÉRANT QUE, pour finaliser cette transaction la Ville de Chapais doit procéder à la radiation du compte lié à l'immeuble 102-106, boulevard Springer;

CONSIDÉRANT QUE le délai de prescription pour le recouvrement d'une créance est de trois (3) ans, à compter de la date d'exigibilité;

CONSIDÉRANT QUE le compte à radier a déjà été provisionné dans les comptes comptables de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE les taxes à recevoir n'ayant pu être perçues concernent principalement les taxes à percevoir;

CONSIDÉRANT QUE des procédures légales de recouvrement ont été prises et que le résultat s'est avéré infructueux;

CONSIDÉRANT QUE ces créances n'ont pu être recouvrées dans le délai prescrit;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et greffière suppléante, de procéder à la radiation de ce compte à recevoir;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 18 janvier 2021;

Il est PROPOSÉ par madame Denise Larouche APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise la radiation du compte à recevoir pour l'immeuble situé au 102-106, boulevard Springer, totalisant un montant de 28 324,50 \$, les intérêts étant inclus dans ce montant. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**





21-01-006

8.5 <u>RÉSOLUTION – AUTORISATION DE SIGNATURE — ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES</u>

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale sur l'élimination des matières résiduelles, signée conjointement par la Ville de Chapais et la Ville de Chibougamau, prenait fin le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire envoyer les matières résiduelles recueillies sur son territoire et dans les sites de villégiature qu'elle dessert en vertu de l'Entente sur l'équité fiscale, la fourniture de services, la protection incendie et la disposition des matières résiduelles avec le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) au lieu d'enfouissement technique de la Ville de Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE la volonté des deux Villes de conclure une entente de service d'un an soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais accepte la proposition de la Ville de Chibougamau, se détaillant à cent soixante-quatre et vingt-deux (164,22 \$) par tonne métrique de matières résiduelles destinées à être enfouies;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors comité plénier du 18 janvier 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues **APPUYÉ** par monsieur Jacques Fortin **ET RÉSOLU**

D'AUTORISER monsieur Steve Gamache, maire et madame Mariève Bernier, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Chapais le protocole d'entente proposé par la Ville de Chibougamau portant sur l'élimination des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-01-007

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE PERMIS D'INTERVENTION AU MFFP DANS LE CADRE DU PROJET DE RECONSTRUCTION DU SECTEUR EST DU SENTIER CAMPBELL

CONSIDÉRANT QUE le projet de reconstruction du secteur Est du sentier Campbell;

CONSIDÉRANT QUE ce projet nécessite une demande de permis d'intervention au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière **APPUYÉ** par madame Denise Larouche **ET RÉSOLU**

QUE le Conseil municipal, autorise Mme Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, à préparer, signer et présenter, pour et au nom de la Ville de Chapais, une demande de permis d'intervention au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune pour le projet de reconstruction du secteur Est du sentier Campbell.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



21-01-008

8.7 RÉSOLUTION - ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT

CONSIDÉRANT QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels, et particulièrement dans les médias sociaux, entraine une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

CONDIDÉRANT QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

CONSIDÉRANT QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

CONSIDÉRANT QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions.



21-01-009

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement »;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay **APPUYÉ** par monsieur Guy Lafrenière **ET RÉSOLU**

QUE le conseil municipal de la Ville de Chapais adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal de la Ville de Chapais s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 RÉSOLUTION – APPUI À LOISIR SPORT BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QUE l'organisation Loisir Sport Baie-James œuvre pour le développement du loisir, du sport, du plein air et de l'activité physique en Jamésie, dans la région Nord-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE durant les cinq (5) dernières années, Loisir Sport Baie-James a bénéficié d'une aide financière de la Société du Plan Nord afin de doubler son financement servant à assumer les frais de fonctionnement l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière a permis de consolider leur équipe, leurs activités et leurs services offerts aux organisations de la région, dont la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière, d'un montant annuel de 120 000 \$, a pris fin le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE le besoin de financement supplémentaire de Loisir sport Baie-James pour assumer ses frais de fonctionnement et maintenir son offre de services pour le développement du loisir, du sport, du plein air et de l'activité physique dans la région Nord-du-Québec, secteur Jamésie;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 18 janvier 2021;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jacques Fortin APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues ET RÉSOLU

D'APPUYER la demande de Loisir Sport Baie-James déposée auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur visant la bonification de leur financement de base, afin de favoriser le déploiement des programmes et mesures qui lui sont consentis.

QU'une copie de cette résolution soit transmise au Député monsieur Denis Lamothe ainsi qu'à l'Administration régionale Baie-James. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



21-01-010

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

9.

<u>DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION</u>

9.1 <u>Résolution – Octroi d'un mandat à Guilbert</u> <u>Urbanisme</u>

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels déposée par Mme Sandra Guilbert, consultante en urbanisme pour l'entreprise Guilbert Urbanisme, le 4 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire confier certains mandats de services professionnels en urbanisme à l'entreprise Guilbert Urbanisme pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la totalité des honoraires pour l'année 2021, incluant les taxes, seront en deçà de 50 000 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu de l'article 13.4.1 du règlement 19-496, concernant la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de monsieur Gaétan Gravel, inspecteur municipal, responsable de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que de la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été discuté lors du plénier du 18 janvier 2021;

Il est PROPOSÉ par madame Denise Larouche APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER l'octroi du mandat à Guilbert Urbanisme pour les services d'accompagnement professionnels en urbanisme, selon les modalités décrites à la convention de services professionnels présentée par Mme Sandra Guilbert;

QUE madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et greffière suppléante, soit autorisée à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. RESSOURCES HUMAINES

11. FINANCES ET TRÉSORERIE

11.1

<u>RÉSOLUTION — APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2020</u>

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues **APPUYÉ** par madame Roxanne Tremblay **ET RÉSOLU**

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de décembre 2020 s'élevant à 459 312,19 \$ ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à 170 300,21 \$ soient acceptées telles que déposées;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-01-011





21-01-012

11.2 <u>RÉSOLUTION – AUTORISATION - VERSEMENT À TRANSPORT</u> <u>ADAPTÉ CHAPAIS CHIBOUGAMAU BAIE-JAMES (TACCBJ)</u>

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2021 de Transport adapté Chapais Chibougamau Baie-James (TACCBJ) ont été approuvées par le conseil de la Ville de Chapais en décembre dernier, par la résolution 20-12-298;

CONSIDÉRANT QUE Transport adapté Chapais Chibougamau Baie-James demande à la Ville de Chapais une participation financière de 13 497 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a réservé un montant de 13 500 \$ au budget 2021 pour les services de transport adapté;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au versement annuel;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors comité plénier du 18 janvier 2021;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay **APPUYÉ** par monsieur Guy Lafrenière **ET RÉSOLU**

QUE la Ville de Chapais autorise madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, à transmettre le versement de la quote-part annuel de la municipalité à Transport adapté Chapais Chibougamau Baie-James (TACCBJ), d'un montant de 13 500 \$.

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-370-00-959. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

ADOPTEE A L'UNANIMITE

21-01-013

11.3 <u>RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT À CONSTRUCTION BON-AIR</u>

CONSIDÉRANT QU'au Centre sportif et communautaire, les travaux suivants devaient être réalisés :

√ Ajout de deux cabanons avec l'installation d'un revêtement d'acier

CONSIDÉRANT la réception de la facture de Construction Bon-Air le 21 décembre 2020 confirmant la réalisation de ces travaux, pour une somme totalisant 9 114,99 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le mandat octroyé à Construction Bon-Air se situe en deçà de 50 000 \$ et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu de l'article 13.4.1 du Règlement 19-496 concernant la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT la recommandation monsieur Simon Blanchet, Contremaître des Travaux publics et responsable du Service technique;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche **APPUYÉ** par monsieur Jacques Fortin **ET RÉSOLU**

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture reçue le 21 décembre 2020 à Construction Bon-Air au montant de 9 114,99 \$, plus les taxes applicables;





Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'immobilisation, à même le poste budgétaire 03-310-02-722.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4

RÉSOLUTION - APPROBATION DU BUDGET 2021 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CHIBOUGAMAU-CHAPAIS (OMHCC) APPROUVÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a accepté le regroupement par intégration des deux (2) offices municipaux d'habitation de Chapais et Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE chacune des offices municipales d'habitation est responsable de ses dépenses respectives sur le budget en fonction de son parc immobilier;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a approuvé le budget 2021 en date du 11 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière de la Ville représente 10 % du déficit;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 11 janvier 2021;

Il est PROPOSÉ par monsieur Guy Lafrenière APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais accepte le budget 2021 de l'Office municipal d'habitation de Chibougamau-Chapais (OMHCC), approuvé par la Société d'habitation du Québec (SHQ), prévoyant des revenus de l'ordre de 69 368 \$ et des dépenses de l'ordre de 115 383 \$ pour un déficit prévu de 46 015 \$;

QUE la participation financière de 10 % de la Ville de Chapais représentant 4 601 \$ pour l'année 2021 soit versée;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le fonds d'administration générale, soit poste budgétaire numéro 02-520-00-959.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-01-015

11.5 <u>RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT À L'ENTREPRISE</u> VISAGES RÉGIONAUX

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de développement économique et démographique de la Ville de Chapais sont au centre du Plan stratégique 2013-2023;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Plan stratégique, la Ville de Chapais a réalisé une démarche de marketing territorial visant à définir une image de marque représentant l'identité chapaisienne et les ambitions de développement de la ville, dans le but d'accroitre le sentiment d'appartenance des Chapaisiens à leur communauté et d'attirer de nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT QUE un mandat a été octroyé à Visages Régionaux visant à promouvoir l'image de marque, notamment par une animation numérique et la vente d'objets promotionnels via une boutique en ligne;

CONSIDÉRANT la réception de la facture transmise par Visages Régionaux le 21 décembre 2020 pour la réalisation de ce mandat, d'un montant de 13 927,73 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 18 janvier 2021;



21-01-016

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est PROPOSÉ par monsieur Jacques Fortin APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement à Visages régionaux, d'un montant de 13 927, 73 \$, plus les taxes applicables;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget de fonctionnement, à même le poste budgétaire 02-621-00-971. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. GREFFE

12.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT 21-520 CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. c-19);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut se doter d'un fonds de roulement d'un montant ne pouvant pas excéder 20 % des crédits prévus à son budget de l'exercice courant;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède déjà un fonds de roulement d'un montant de 200 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire augmenter ce fonds de roulement d'un montant additionnel de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenu le 15 décembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière **APPUYÉ** par madame Denise Larouche **ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le règlement 21-520. **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

21-01-017

12.2

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION, L'ALLOCATION ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CHAPAIS

Un avis de motion est donné par le conseiller, monsieur Daniel Forgues, pour que soit adopté, lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux de la Ville de Chapais.

Monsieur Daniel Forgues procède ensuite au dépôt du projet de règlement, et madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, présente l'objet et la portée du règlement déposé.

21-01-018

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE CONTRÔLER ET DE RÉGIR LES REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS PLUVIAL, DOMESTIQUE OU UNITAIRE EXPLOITÉS PAR LA VILLE DE CHAPAIS ET DE FIXER LES MODALITÉS ADMINISTRATIVES DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS

Un avis de motion est donné par le conseiller, monsieur Daniel Forgues, pour que soit adopté, lors d'une prochaine séance, un règlement ayant pour objet de contrôler et de régir les rejets dans les





21-01-019

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

réseaux d'égouts pluvial, domestique ou unitaire exploités par la Ville de Chapais et de fixer les modalités administratives des réseaux d'aqueduc et d'égouts.

Monsieur Daniel Forgues procède ensuite au dépôt du projet de règlement, et madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, présente l'objet et la portée du règlement déposé.

12.4

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX COMPTEURS D'EAU

Un avis de motion est donné par le conseiller, monsieur Daniel Forgues, pour que soit adopté, lors d'une prochaine séance, un règlement relatif aux compteurs d'eau.

Monsieur Daniel Forgues procède ensuite au dépôt du projet de règlement, et madame Mariève Bernier, directrice générale et greffière, présente l'objet et la portée du règlement déposé.

13. <u>Urbanisme et environnement</u>

13.1 <u>DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS POUR L'ANNÉE 2020</u>

Madame Mariève Bernier, directrice générale, dépose à l'attention des membres du Conseil et de la population, le rapport des permis émis en 2020 et préparé par monsieur Gaétan Gravel, responsable du Service de l'urbanisme.

Elle précise que le présent rapport concerne le nombre de permis de construction, rénovations et autres, émis durant l'année 2020, et qu'il contient également des comparatifs avec l'année antérieure.

L'année 2020 a connu une hausse d'environ 28 % des permis délivrés pour l'ensemble des secteurs d'activités, soit 228 permis, comparativement à 164 en 2019. La valeur déclarée des travaux pour l'année 2020 est de 5 068 422 \$ comparativement à 2 381 677 \$ en 2019, soit une hausse d'environ 112 %.

De plus, elle précise les principales variations pour 2020 comparativement à 2019 :

- Nombre de permis : hausse de 64 permis;
- Valeur déclarée pour l'ensemble des permis : augmentation de 2 686 745 \$;
- Valeur déclarée pour les permis de rénovation : hausse de 777 446 \$;
- Revenus de permis : hausse de 1 632 \$;
- Nombre de constructions neuves : 2 constructions résidentielles de type modulaire, 1 construction de type industriel;
- Valeur déclarée pour constructions neuves : 2 978 000 \$.

14.

<u>SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE</u>

14.1

21-01-020

<u>RÉSOLUTION — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB DE CURLING OPÉMISKA SAISON 2020-2021</u>

CONSIDÉRANT QUE le Club de curling Opémiska subit des pertes financières importantes en raison de la pandémie liée à la Covid-19;

CONSIDÉRANT QUE le Club de curling Opémiska ne peut tenir aucune activée, source de revenus;

CONSIDÉRANT QUE selon de protocole d'entente entre la Ville de Chapais et le Club de Curling Opémiska, le Club de curling devrait



21-01-021

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

verser à municipalité une redevance pour la saison 2020-2021 d'un montant de 17 000 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le Club de curling demande une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 14 décembre 2020;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière **APPUYÉ** par madame Denise Larouche **ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER la demande d'aide financière du Club de curling Opémiska de Chapais, en n'exigeant pas de redevance pour la saison 2020 – 2021 comme prévue au protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2

RENCONTRE DES AÎNÉS NORD-DU-QUÉBEC 2021 — ANNULATION DE L'ÉVÈNEMENT DÛ À LA PANDÉMIE LIÉE À LA COVID-19

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, en collaboration avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de Chapais souhaitait organiser la 10^e édition de la Rencontre des aînés Nord-du-Québec (RANDQ);

CONSIDÉRANT QUE cet évènement régional rassemble une centaine de participants et bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré une pandémie liée à la Covid-19 le 11 mars 2020 et que le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a adopté un décret déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE les mesures gouvernementales mises en place pour éviter la propagation de la Covid-19, notamment la limitation du nombre de personnes permis lors de rassemblement intérieur et extérieur, et ce, suivant la carte des paliers d'alertes;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de la RANDQ, devant se tenir un septembre 2021, nécessite plusieurs mois d'organisation;

CONSIDÉRANT l'incertitude face à l'évolution de la pandémie à la Covid-19;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay **APPUYÉ** par monsieur Daniel Forgues **ET RÉSOLU**

D'ANNULER la 10^e édition de la Rencontre des aînés Nord-du-Québec qui devait avoir lieu en septembre 2021 à Chapais, décision prise face à la crise liée à la pandémie de la Covid-19:

ET QUE la Ville de Chapais manifeste son intérêt à organiser ledit évènement en 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-01-022

14.3

<u>RÉSOLUTION – DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE — ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHAPAIS ET GO LE GRAND DÉFI INC.</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a reçu en décembre dernier une entente de partenariat de *Go le Grand Défi inc.* concernant la commandite de skis de fond pour les jeunes de 6 à 12 ans par leur programme *La Petite Expé*;



21-01-023



No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QU'à travers le Plan stratégique 2013-2023, le Conseil municipal s'est engagé à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens et à bonifier l'animation du milieu de

CONSIDÉRANT QUE le Service de loisirs peut répondre aux exigences de l'entente;

CONDIDÉRANT la recommandation positive de madame Sylvie Bédard, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 18 janvier 2021;

Il est PROPOSÉ par madame Roxanne Tremblay APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin **ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER l'entente de partenariat de Go le Grand Défi inc. tel que présenté;

ET de nommer madame Sylvie Bédard, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à signer pour et au nom de la Ville de Chapais l'entente de partenariat, ainsi que tous les documents relatifs à la présente entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

16.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES SORTIES DU SERVICE DE SÉCURITÉ **INCENDIE – ANNÉE 2020**

Mariève Bernier, directrice générale, dépose le rapport du Service de sécurité incendie de l'année 2020 et mentionne les principaux éléments.

En 2020, les pompiers sont intervenus 23 fois, soit 14 sorties sur le territoire de la ville de Chapais et 9 sorties sur celui du GREIBJ, comparativement au même nombre de sorties en 2019, soit 15 fois à Chapais et 8 sorties au GREIBJ.

Un centre d'entraînement, qui permet aux pompiers de s'exercer dans un cadre beaucoup plus réaliste, a été inauguré en septembre dernier.

Les activités de prévention des incendies ont été suspendues en raison de la COVID-19.

L'équipe du Service de sécurité incendie comptait au 31 décembre 2021 23 pompiers, dont 6 en formation.

RÉSOLUTION - ENGAGEMENT - POMPIER À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder régulièrement à l'embauche de pompiers à temps partiel afin de maintenir des effectifs suffisants pour exercer des interventions efficaces en matière de sécurité contre les incendies:

CONSIDÉRANT QU'un candidat a été retenu et possède les qualifications pour occuper ce poste:

CONSIDÉRANT la recommandation du Directeur du Service de sécurité incendie, M. Patrice Devin;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du



21-01-024

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin **APPUYÉ** par madame Roxanne Tremblay **ET RÉSOLU**

D'ENTÉRINER l'embauche de M. Jean-Philippe Bender à titre de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.3

RÉSOLUTION — ADOPTION DU RAPPORT DE L'AN HUIT (8) — SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT l'importance de la sécurité incendie pour la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Baie-James (MBJ) a adopté en mars 2012 son premier Schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour le territoire de la Jamésie comprenant le territoire de la MBJ et les Villes de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon et Matagami;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James a succédé à la Municipalité de Baie-James en janvier 2014:

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le rapport annuel du Service de sécurité incendie de la Ville de Chapais, correspondant à l'an huit (8) du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, qui se terminait le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a l'obligation de faire suivre ce rapport annuel au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, à l'attention de monsieur René Pichette:

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 11 janvier 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière **APPUYÉ** par madame Denise Larouche **ET RÉSOLU**

QUE le Conseil municipal adopte le plan d'action de l'an huit (8) du Schéma de couverture de risques du Service de sécurité incendie de la Ville de Chapais;

QUE le Conseil municipal autorise madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et greffière suppléante, à faire suivre ce rapport annuel au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. <u>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</u>

17.1 PRÉSENTATION PUBLIQUE DE L'ENTREPRISE POWERORE

M. Steve Gamache, maire, annonce la tenue d'une présentation publique par Visioconférence (ZOOM) de l'entreprise PowerOre concernant leurs travaux de forages qui seront réalisés en 2021. Celleci devrait avoir lieu le 26 janvier 2021. Un communiqué sera publié à ce sujet.

18. <u>VARIA</u>

19. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC</u>

21-01-025



No de résolution ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

20. QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Madame Denise Larouche souhaite un bon mois à tous et rappelle à la population de continuer à respecter les mesures sanitaires.

Monsieur Jacques Fortin, souhaite bonne année 2021 et vous invite à la prudence.

Monsieur Daniel Forgues, souhaite également bonne année 2021.

Madame Roxanne Tremblay nous informe qu'il y aura une patinoire extérieure dans le stationnement du Centre sportif. Que l'ouverture de celle-ci devrait être vendredi 22 janvier si tout se passe bien et de surveiller le site Facebook du Service des loisirs de Chapais pour plus d'information.

Monsieur Guy Lafrenière rappelle les consignes liées au couvre-feu de 20 h, que les policiers sont actifs et que déjà 7 constats d'infraction ont été remis depuis le début du couvre-feu dans les secteurs de Chibougamau et Chapais.

Monsieur Steve Gamache nous partage la bonne nouvelle provenant du CRSSS Baie-James concernant la vaccination qui commence pour la population de 40 ans et plus ce jeudi 21 janvier. Que vous pouvez prendre rendez-vous dès maintenant soit par téléphone au 418 745-2591 poste 10239 ou par le site internet du CRSSS Baie-James. M. Gamache encourage toute la population à se faire vacciner. Un communiqué sera publié. Il vous invite à la prochaine séance le 16 février 2021.

21. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche **APPUYÉ** par monsieur Guy Lafrenière **ET RÉSOLU**

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 19 h 35.

Steve Gamache

Maire

Mariève Bernier

Directrice générale et greffière